

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENT

Prenez avis que le règlement ci-après mentionné a été adopté par le conseil municipal de la Ville de L'Assomption le 11 juin 2024 :

RÈGLEMENT 054-4-2023

Règlement 054-4-2023 amendant le règlement numéro 054-2002 concernant la formation et le fonctionnement d'un comité consultatif d'urbanisme relativement au renouvellement et à la durée du mandat.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ce règlement peut le faire à la Division du greffe situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord à L'Assomption et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi jeudi, de 9 h 00 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et vendredi, de 9 h 00 à 12 h 30).

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, ce 19e jour du mois de juin 2024.

Jean-Michel Frédérick, avocat

Greffier